



Gouvernement du Canada  
Ambassade du Canada

Government of Canada  
Embassy of Canada

# **Rapport de la mission 93 - Vancouver/Montréal : Jeunesse et Prévention**

---

**28 septembre au 6 octobre 2013**

**Programme de coopérations entre villes françaises et villes canadiennes**

Novembre 2013



5 rue Pleyel – 93283 SAINT-DENIS  
[vvv.ville.gouv.fr](http://vvv.ville.gouv.fr)

Brigitte RAYNAUD  
Secrétaire générale

[Brigitte.raynaud@ville.gouv.fr](mailto:Brigitte.raynaud@ville.gouv.fr)  
01 49 17 47 38  
06 83 16 33 06



Gouvernement du Canada  
Ambassade du Canada

Government of Canada  
Embassy of Canada

35 avenue Montaigne – 75008 PARIS  
[www.amb-canada.fr](http://www.amb-canada.fr)

Marc BERTHIAUME  
Responsable des relations politiques  
et parlementaires  
[Marc.Berthiaume@international.gc.ca](mailto:Marc.Berthiaume@international.gc.ca)  
01 44 43 22 59

## Avant propos

---

La relation entre la France et le Canada ne ressemble à aucune autre. Nous partageons une histoire, une langue, des convictions fortes autour de valeurs communes. Notre relation marie l'émotion et la raison. Nos liens, tout naturellement, vont bien au-delà des relations diplomatiques traditionnelles entre États et gouvernements. Ils visent à rapprocher nos sociétés, nos peuples, à s'incarner, autant que faire se peut, dans le quotidien des citoyens de nos deux pays.

C'est la raison pour laquelle l'ambassade du Canada en France et le Conseil national des villes ont souhaité encourager et appuyer des coopérations entre tous les acteurs qui contribuent à ce qu'il est convenu d'appeler le « vivre ensemble » dans nos mondes urbains. Ces coopérations vont des stratégies adoptées par les villes et les gouvernements pour développer la tolérance et la solidarité entre des citoyens provenant d'horizons divers jusqu'au travail de la police et de la justice. Elles créent des partenariats entre les élus et les institutions mais aussi entre des organisations non gouvernementales et de simples associations de citoyens.

Pour concrétiser cette ambition, une mission composée de trois villes **Saint-Denis / Aubervilliers / Clichy-sous-Bois** et d'acteurs locaux du département de la Seine-Saint-Denis s'est rendue au Canada du 28 septembre au 6 octobre 2013, à l'invitation des villes de **Vancouver et Montréal**. Non pas pour trouver ou rapporter des solutions toutes faites ou immédiatement transposables en France mais bien davantage pour découvrir un état d'esprit différent, une préoccupation partagée de « renforcement positif » tournée vers les familles et la jeunesse qui inspire et coordonne, presque à l'unisson, toutes les politiques et programmes déployés en direction des habitants, avec eux et grâce à eux. Car la participation des habitants est plus qu'une réalité à Vancouver et à Montréal, c'est une évidence.

En juin 2013, les gouvernements de la France et du Canada ont inscrit cet axe de coopération en toutes lettres dans le « Programme de coopération renforcée Canada-France » approuvé par nos plus hautes autorités. Le Conseil national des villes et l'ambassade du Canada en France sont heureux d'apporter ainsi leur pierre à la réalisation de ce projet.

Cette mission est le premier terme d'une coopération entre villes qui s'enrichira de jour en jour, au gré des attentes et des possibilités de chacun des partenaires présents et futurs pour tirer les enseignements de l'expertise canadienne et valoriser en même temps les pratiques françaises grâce à ce regard croisé, prémices d'une évaluation partagée. Le présent rapport de mission se veut participatif et sera donc lui aussi évolutif dans le temps

Brigitte Raynaud  
Magistrate  
Secrétaire générale  
Conseil national des villes

Marc Berthiaume  
Responsable des relations politiques  
et parlementaires  
*Parliamentary and Political Adviser*  
Ambassade du Canada - *Embassy of Canada*



## Sommaire

---

### ◆ Rapport de la mission 93 - Vancouver/Montréal : Jeunesse et Prévention

<b>CADRE GENERAL</b>	<b>7</b>
<b>COMPOSITION DE LA MISSION</b>	<b>8</b>
<b>LIEUX VISITES ET THEMATIQUES ABORDEES</b>	<b>8</b>
<b>I. DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : UN CERTAIN ÉTAT D'ESPRIT...</b>	<b>9</b>
1. Le positivisme	9
2. La participation de la société civile	10
3. Le pragmatisme	10
4. Le leadership	10
<b>II. QUI INSUFFLE UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET INTÉGRÉE</b>	<b>11</b>
A. Le centre communautaire	11
B. Le centre de police communautaire	12
C. Les tribunaux	15
D. Le centre d'accès à la justice	17
<b>III. L'INTERCULTURALITÉ ET LE RAPPORT AVEC LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES</b>	<b>17</b>
<b>IV. MISE EN ŒUVRE DES PROJETS RETENUS PAR LA MISSION</b>	<b>19</b>
<b>◆ Annexes</b>	
1. Le Bureau communautaire des familles à Saint-Denis	23
2. Ville d'Aubervilliers : Le dispositif des « citoyens référents »	25
3. Ville d'Aubervilliers : Le groupe de prévention et de suivi de la délinquance (GPSD)	27
4. Parquet du TGI de Bobigny : Comment mieux exercer les poursuites en dissociant le temps de la culpabilité et le temps de la peine	29
5. Ville d'Aubervilliers : Favoriser l'autonomie du public en matière d'accès au droit : un accompagnement spécifique aux nouvelles technologies	31
6. Police nationale : Dispositifs existants proches de l'expérience canadienne	33
7. Comité de pilotage post mission	35
8. Présentation générale du Canada en 2013	37
9. Présentation générale des villes de Montréal et Vancouver	39
10. Programme de la mission	43
11. Lettre de remerciements de l'honorable Lawrence Cannon, Ambassadeur du Canada à Paris	47





## Rapport de la mission 93 : Vancouver/Montréal Jeunesse et prévention

### CADRE GÉNÉRAL

Du 28 septembre 2013 au 6 octobre 2013, une délégation de trois villes **Saint-Denis, Aubervilliers, Clichy-sous-Bois** et d'acteurs locaux du département de la Seine-Saint-Denis, dont **la Procureure de la République du TGI de Bobigny et le représentant du préfet délégué à l'égalité des chances**, s'est rendue à Vancouver et à Montréal, à l'invitation de ces deux villes, aux fins d'approfondir les politiques mises en œuvre en matière de jeunesse, de prévention, de sécurité, d'éducation et d'intégration. La délégation a passé 5 jours à Vancouver et 2 jours à Montréal.

Cette mission entre dans le cadre d'une Entente de coopération signée en 2010 entre le CNV et l'ambassade du Canada, ayant donné lieu en 2011 à un colloque de deux jours organisé au CESE sur les sujets des bandes de jeunes et de la prise en compte des questions multiculturelles par les politiques publiques. Elle s'inscrit dans le prolongement de ce colloque et a pour finalité la concrétisation de coopérations ouvertes à tous les acteurs locaux entre les villes françaises et les villes canadiennes.

La démarche de cette mission se voulait pragmatique, basée sur l'échange et la discussion autour de programmes d'actions. Il ne s'agissait pas de venir chercher au Canada des solutions « toutes faites » ou immédiatement transposables mais de comprendre les pratiques, la gouvernance et surtout l'esprit général qui les inspire. Il s'agit aussi, à moyen terme, de valoriser des actions ou programmes mis en œuvre dans le département ou au niveau national.

Les trois villes et acteurs du département de la Seine-Saint-Denis, souvent présentés comme un « laboratoire », ont mesuré l'intérêt de s'engager dans cette démarche en raison de la similitude des enjeux partagés avec les villes de Vancouver et Montréal : enjeux d'intégration, d'éducation, de prévention, de toxicomanie, de gouvernance et de développement social, urbain et économique.

La composition de la mission se voulait partenariale - villes, milieu associatif, préfecture et services de l'Etat, en particulier représentants de la justice et de la police - à l'image des actions projetées au retour de la mission.

Les propositions d'actions issues de ce déplacement reposent bien souvent sur des structures ou programmes déjà existants auxquels une nouvelle impulsion est donnée pour les repenser, en particulier avec les habitants eux-mêmes, et surtout pour favoriser leur articulation d'ensemble au sein de lieux porteurs d'une gouvernance partagée. Car finalement, l'arsenal législatif est sans doute largement suffisant en France ; toutefois, les dispositifs de prévention ou d'intégration se superposent plus qu'ils ne se coordonnent. La question de leur gouvernance apparaît donc essentielle au même titre que l'état d'esprit dans lequel ils évoluent. Le rapport à l'autre et en particulier à la jeunesse dans notre pays interroge et doit sans doute évoluer car « c'est par la vigilance qu'on prévient le plus sûrement les crimes ». Beccaria, Traité des délits et des peines.

Et au-delà de la prévention, c'est bien le sens de la loi qui est en jeu, au sujet duquel Montesquieu écrivait dans L'esprit des lois : « un bon législateur s'attachera moins à punir les crimes qu'à les prévenir ».

Les propositions d'actions jointes en annexes s'inscrivent ainsi directement dans les politiques publiques existantes ou les préconisations actuelles, en particulier :

- la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017
- la refonte de l'école et la circulaire du 17 octobre invitant les parents à entrer dans l'école
- les nouveaux contrats de ville issus du Comité interministériel des villes du 17 février 2013
- les conventions conclues par le ministre délégué à la ville avec les différents ministères, en particulier ceux de l'éducation nationale, la justice, l'intérieur

- les avis du CNV : janvier 2012 sur la participation des habitants, mars 2013 coopérer pour une égalité éducative territoriale, février 2013 développement économique et emploi dans les quartiers de la politique de la ville, janvier 2013 aide aux victimes, octobre 2012 santé et santé mentale, septembre 2012 réduction de la délinquance, décembre 2010 prévention de la délinquance.

A Vancouver, tous les programmes visités ou présentés s'inscrivent dans l'Accord de Vancouver liant la municipalité et tous les acteurs dont le point de départ a été historiquement le lien établi entre le décrochage scolaire et la santé publique.

## COMPOSITION DE LA MISSION

**Sophie BAREK**, capitaine de Police, cheffe de service adjointe du service de prévention opérationnelle Direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis

**Sam BERRANDOU**, maire-adjoint, Ville de Saint-Denis

**Sophie BOUYON**, adjointe au chef du pôle de l'animation territoriale, Direction départementale de la Cohésion Sociale, Seine-Saint-Denis, représentant le Préfet délégué à l'égalité des chances

**Lucie CHEVALLEY**, chargée de mission aide aux victimes, accès au droit et prévention de la délinquance, correspondante Ville-Justice, Ville d'Aubervilliers

**Samira GUERROUJ**, maire-adjoint chargée de la sécurité, Ville de Clichy-sous-Bois

**Sonia IMLOUL**, Présidente Association Le Respect 93

**Anne KOSTOMAROFF**, Procureure adjointe de la République au TGI de Bobigny

**Sylvie MOISSON**, Procureur de la République au TGI de Bobigny

**Alexandre NGANG**, responsable de service Vie sociale et citoyenneté, Direction de la jeunesse, Ville de Saint-Denis

**Jean-Loup OGE**, conseiller municipal, médiateur de la ville, Ville d'Aubervilliers

**Brigitte RAYNAUD**, Secrétaire générale du Conseil national des Villes

**Isabelle de TRENTINIAN** (pour la partie Montréal), cheffe du département prévention de la délinquance et citoyenneté au SG-CIV (secrétariat général du Comité interministériel des villes), ministère de la ville

### Accompagnateurs :

**Marc BERTHIAUME**, Responsable des relations politiques et parlementaires, Ambassade du Canada

**Karine GONNET**, magistrat de liaison et le **colonel BITOUZET**, attaché de sécurité intérieure, tous deux en poste à l'ambassade de France à Ottawa.

### Personnalités rencontrées au cours de la mission :

**A Vancouver** : le Consul général adjoint de Vancouver, Suzanne Anton, ministre de la justice de la Colombie Britannique, le deputy mayor Kerry Jand, premier adjoint au maire de Vancouver, Jim Chu, chef de police de Vancouver et président de l'association des chefs de police du Canada, Shawn Tupper, sous ministre de la sécurité publique du Canada

**A Montréal** : Anie Samson, maire de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc Extension de la ville de Montréal et son attachée politique Nawal Bekhechi.

## LIEUX VISITÉS ET THEMATIQUES ABORDÉES

**A Vancouver** : stratégies en matière de drogues entendues sous l'angle sanitaire (salles d'injections contrôlées) et de santé mentale, de sans-abris, de logement, d'accueil des familles, d'intégration des migrants, de police, de liens avec la population et le milieu scolaire, de justice des mineurs, de justice et de probation pour les récidivistes, d'accès au droit, de citoyenneté et de leadership pour les jeunes. Présentation de la politique de sécurité et de prévention au niveau fédéral.

Visites d'un centre communautaire dans un quartier multiculturel, d'un centre de police communautaire, du service de police de la ville, d'une cour de justice communautaire de quartier, du tribunal pour la jeunesse.

*Quelques chiffres sur Vancouver (cf. annexe 9) : métropole économique et culturelle de la Colombie – Britannique, 8<sup>ème</sup> ville la plus importante du Canada avec 604 000 habitants au sein d'une agglomération de 2,3 millions d'habitants, la 3<sup>ème</sup> en importance du pays. C'est un des plus grands centres industriels du Canada et c'est une des villes les plus multiculturelles : 52% des habitants ont une langue maternelle autre que les deux langues officielles du pays, l'anglais et le français. Son taux de chômage est de 6,5% légèrement plus bas que la moyenne nationale (7,2%). Vancouver est confrontée au problème de la drogue dans un contexte mondialisé, ainsi qu'à des problèmes de santé mentale et de sans-abris*

**A Montréal :** stratégies en matière de police communautaire, de police et de maintien de l'ordre, de médiation et d'interaction avec le milieu scolaire, de liens avec les communautés religieuses, de gestion des demandes d' « accommodements raisonnables ».

Visite du quartier du « Petit Maghreb ».

*Quelques chiffres sur Montréal (cf. annexe 9) : Montréal est la métropole de la province du Québec, le centre de la culture et des affaires. C'est la deuxième plus grande ville du Canada, juste après Toronto et la plus grande ville francophone d'Amérique. En 2011, la ville comptait 1 649 515 habitants et son agglomération près de 4 millions. Montréal est une ville interculturelle en 2006, environ 53% de sa population était de culture et langue françaises, 13% de culture et de langue anglaises, 34% d'une autre culture. Les habitants de Montréal viennent de 12 pays différents, et 200 langues différentes sont parlées et 113 communautés culturelles représentées. 1 personne sur 3 est née à l'étranger et l'on compte 26% de minorités visibles (en progression continue). Les flux migratoires touchent 20% de la population. L'immigration est économique à 70%, familiale à 20% et apatride à 10%. La population maghrébine connaît un taux de chômage de 10% supérieure par rapport à la moyenne.*

**Une remarque de terminologie :** le vocable « communauté » renvoie à l'idée de groupe de personnes partageant un même intérêt, de collectivité mais aussi de quartier.

## I. DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : UN CERTAIN ÉTAT D'ESPRIT...

D'une façon générale, la délégation a été frappée non pas tant par les actions ou les dispositifs observés mais surtout par l'esprit général qui anime l'ensemble des professionnels, bénévoles et acteurs rencontrés. Celui-ci inspire un mode de gouvernance très intéressant car intégré grâce à des lieux diversifiés pour l'exercer, aboutissant à une prise en charge immédiate et continue des familles, des populations, des jeunes et des migrants.

Cet état d'esprit nous a semblé caractérisé par :

### 1 - Le positivisme

L'état d'esprit positif et bienveillant à l'égard de la population et des jeunes en particulier est marquant. La volonté que chacun trouve sa place dans la société, quel que soient les origines culturelles ou géographiques, est la préoccupation majeure et le fil conducteur de tous les programmes mis en place. Chacun doit pouvoir mener une vie tranquille et sécurisée, scolariser ses enfants, trouver un emploi et payer ses impôts. La famille et l'éducation des enfants sont une préoccupation de tous les instants, les jeunes sont regardés comme porteurs de l'avenir du pays et font en conséquence l'objet de toutes les attentions. Tout est pensé pour favoriser leur développement de l'individu pour lui-même et pour le bien de la collectivité. Les migrants sont pris en charge dès leur arrivée sur le territoire pour faciliter leur inclusion sociale à tous les niveaux. La philosophie partagée est de prendre soin de soi, de l'autre et de la collectivité en créant la confiance et les liens de confiance à tous les niveaux et dans tous les domaines.

## 2 - La participation de la société civile

**Un esprit d'intervention et d'élaboration des politiques et des programmes basées sur l'initiative locale** est l'autre grande caractéristique du système. La participation de la population à tous les niveaux de gouvernance et de prise des décisions, de leur mise en œuvre et de leur évaluation est totalement ancrée dans les mœurs. Ce n'est même plus un sujet en soi, la participation des habitants est une réalité, et même une évidence. Les programmes et les politiques prennent racines sur le terrain et répondent ainsi mieux aux préoccupations exprimées par les habitants auprès des élus locaux ou des instances communautaires de quartier qui sont nombreuses. L'engagement des habitants dans l'élaboration des programmes est au demeurant perçu comme une marque de respect. Aucun programme d'action ne peut être conçu en dehors de la communauté ou de la collectivité, la consultation et la participation des habitants sont la clef de l'élaboration de tous les programmes et politiques publiques. C'est le niveau local qui interpelle les institutions. Le rapport au collectif, à la collectivité désignée sous le sigle de communautés (ou groupes d'intérêts), est omniprésent.

## 3 - Le pragmatisme

**Un esprit d'intervention pragmatique qui se vérifie à tous niveaux:** en matière de prévention de la délinquance et de toxicomanie en particulier, il s'agit davantage de réduire les méfaits pour l'individu et la collectivité que de « lutter contre », d'où par exemple l'existence à Vancouver de salles d'injections contrôlées, la toxicomanie étant essentiellement entendue sous son aspect sanitaire et de santé mentale. Il faut « sortir du mieux » pour viser le bien toujours avec le consensus de la population et en interaction avec elle. Cette approche de la prévention s'appuie à la fois sur la police et les citoyens qui participent eux-mêmes à leur sécurité sous l'angle de la police communautaire. Il n'y a pas de tensions entre la police et la population à proprement parler. Chacun se sent concerné et investi aux côtés de la police dont l'action s'apparente davantage à une approche globale de l'individu, au sens de la politique de la ville, partant du constat que le délinquant n'est pas délinquant

24h sur 24 et qu'il faut profiter de tous les moments et toutes les occasions pour entrer en contact avec lui et son entourage.

Ce pragmatisme se vérifie aussi dans cette conviction partagée et vérifiée que « la prévention, ça rapporte sur le plan économique » au regard de la « judiciarisation » croissante de la société. La prévention permet de réduire significativement les coûts élevés de la police, d'où l'importance de l'évaluation. L'accent est donc mis actuellement au niveau du gouvernement fédéral sur la prévention précoce en profitant de tous les lieux de proximité et sans rupture dans le suivi des jeunes.

Si le domaine du criminel relève du niveau fédéral et l'administration de la justice du niveau de la province, le mot d'ordre général est de comprendre les différences régionales pour adapter les politiques nationales avec une borne d'accès aux bonnes pratiques à disposition des villes.

## 4 - Le leadership

**Un esprit de responsabilisation et de leadership:** l'idée générale est de donner aux gens et aux jeunes en particulier l'aide nécessaire pour faire le bon choix de vie. Chacun est libre de choisir sa trajectoire et doit en assumer les conséquences. La responsabilisation est insufflée aux enfants à travers de programmes de citoyenneté et de leadership et aux adultes par le biais de d'engagements contractuels. Les jeunes en particulier sont des acteurs de la collectivité, servent leur pays à travers des engagements variés (notamment en matière de prévention auprès des jeunes) et sont valorisés pour leurs efforts et leur réussite. L'idée de contrat est sous-jacente avec eux aussi.

C'est donc cet état d'esprit si particulier, dit de « renforcement positif », qui caractérise tous les professionnels et bénévoles rencontrés, quel que soit le sujet abordé -logement, éducation, petite enfance, soutien à la parentalité, intégration, sans-abris, prévention... Il a interrogé les membres de la délégation, par exemple sur l'élaboration des politiques publiques en France ou encore sur les doctrines d'emploi des polices nationale et municipale. Tous les acteurs canadiens

suivent le même fil conducteur et partagent le même discours dans un esprit de partenariat et plus encore, dans un esprit d'équipe au service de l'individu et de la collectivité.

Cet état d'esprit très porteur conduit naturellement à une gouvernance partagée grâce à des lieux dédiés dans la ville ou les quartiers pour l'exercer et des supports pour faciliter l'échange d'informations en temps utiles, et tout ceci très en amont de la prévention. Cela aboutit à un « maillage » local permettant le suivi de la population sans discontinuité selon les classes d'âge et les cursus, axé sur l'intégration à la collectivité le plus en amont possible et adapté aux besoins de chacun, selon son niveau social ou ses origines.

## II. QUI INSUFFLE UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET INTEGRÉE

L'enjeu de la gouvernance est aussi celui des politiques publiques en France aujourd'hui. Tous les ministères, en particulier ceux de la ville, de la justice, de l'intérieur et dans une moindre mesure de l'éducation nationale, prônent le partenariat dans l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre. Pour autant, la municipalité de Vancouver est allée beaucoup plus loin en créant les conditions d'exercice de cette gouvernance partagée : ce sont des lieux communautaires où les acteurs, les bénévoles, les habitants et les communautés travaillent en lien étroit avec les professionnels du niveau municipal, provincial ou encore fédéral selon les domaines de compétence. Le domaine criminel est de la compétence du niveau fédéral mais l'administration de la justice relève de la province.

En effet, les lieux communautaires associent société civile/habitants/bénévoles aux différents programmes aux côtés des institutions. Mais on constate aussi que les différentes institutions s'associent entre elles autour de certains projets. Des partenaires issus de plusieurs institutions, avec des cultures professionnelles différentes, participent de façon conjointe à un dispositif. Les professionnels (professeurs, policiers, travailleurs sociaux...) restent longtemps en poste au même endroit, avec un sentiment d'engagement et d'attachement au quartier très fort.

Par exemple: policiers de liaison au sein des centres communautaires et des écoles ; équipes pluridisciplinaires intégrées au sein des tribunaux communautaires (agents de police, agents de probation, « prosecutors », service d'aide aux victimes comprenant des travailleurs sociaux...); médiateurs de rue dans les écoles aux côtés des psycho-éducateurs (à Montréal)

Cela facilite les échanges d'informations et améliore la collaboration.

Les visites de terrain effectuées durant la mission, détaillées ci-dessous, témoignent en effet de l'intérêt de ces lieux communautaires d'élaboration et de gouvernance de programmes ; ils permettent d'esquisser quelques propositions novatrices pour le département de la Seine-Saint-Denis, notamment à partir de certaines structures ou mesures existantes (maisons de quartier, ZSP, associations, mesures de probation.....). Ces propositions simples et pragmatiques sont à droit constant et s'inscrivent dans le cadre des contrats de ville actuels et futurs. Elles répondent à des besoins locaux et se caractérisent par l'état d'esprit et la gouvernance observés lors de cette mission.

### A. Le centre communautaire

#### **Sous forme de maison de quartier : le centre communautaire de Collingwood Neighbourhood House**

Un centre communautaire est un centre de quartier, composé de bénévoles et de salariés, proposant de nombreux services à la population dans les domaines de l'éducation, la parentalité, la santé, le sport, la culture etc. On peut y trouver des programmes d'accompagnement des parents, d'apprentissage des langues, de conseils (aux femmes notamment), des cours de soutien scolaire, des dispositifs spécifiques en direction des décrocheurs scolaires, des actions visant à renforcer le lien social, des programmes sportifs ou artistiques pour développer l'estime de soi, des programmes de leadership, etc...Le centre communautaire conjugue des actions d'appui et d'encadrement des familles pour donner « le bon chemin » aux enfants. Les parents

participent à l'élaboration des programmes, leur évaluation et la gestion des crédits. Vancouver dispose de 24 centres communautaires offrant de multiples services à la personne et à la communauté de la petite enfance aux aînés.

**Sous forme d'école communautaire en faveur du partenariat entre l'école et le milieu associatif en direction des jeunes en difficultés : le centre communautaire de Strathcona** visité par la délégation est un service à la communauté orienté vers le milieu scolaire ; créé en 1992, il a généré depuis un réseau avec 45 autres structures, associations et entreprises locales, il couvre les besoins de plus de 500 élèves de la Britannia Secondary School/ Lord Strathcona School, en proposant des aides et services les plus divers aux familles à faibles revenus.

Le centre de Strathcona est dans l'école et propose ainsi de multiples activités aux enfants avant et après l'école (activités socio-éducatives, culturelles, sportives ...) ainsi qu'un accompagnement des familles et des jeunes pour faire face à leurs difficultés (alphabétisation, aide aux devoirs...). Il est également ouvert le soir, les weekends et en période de vacances scolaires.

Le programme de sécurité alimentaire est un axe important du centre, la lutte contre la malnutrition devant participer à l'amélioration de la concentration des enfants à l'école. En outre, la nourriture est considérée comme un moyen de connexion sociale et d'acquisition de compétences (participation des familles, des voisins, des commerçants locaux..). Programme « Sac à dos » et ateliers de cuisine multiculturelle réunissent les populations du quartier pour renforcer le sentiment d'appartenance à celui-ci.

Un agent de liaison de la police en uniforme y est affecté. Son rôle est de prévenir les conflits au sein et aux abords de l'école et promouvoir des relations apaisées entre la police et les jeunes. Il peut intervenir au sein de l'école : participation à des ateliers artistiques, à des compétitions sportives, organisation d'ateliers de sensibilisation aux dangers des drogues, organisation d'actions de prévention des violences sexuelles etc...

Les habitants du quartier sont membres actifs à part entière du centre communautaire et exercent leur droit de vote en son sein. Les différents dispositifs proposés par le centre visent à renforcer l'autonomie du jeune ainsi que sa persévérance. Un programme de mentorat est mis en place pour détecter les potentiels. 60% des jeunes fréquentant l'école sont issus de familles monoparentales ; la mère est le modèle de référence et le travailleur social entre en jeu dès le plus jeune âge (5 ans) pour un suivi sur le long terme. Le travailleur social coordonne famille, enfants, éducation, sports.

***Proposition de la ville de Saint-Denis (sous réserve de validation par le Bureau municipal) et de l'association « Le Respect 93 » à Saint-Denis :  
Le bureau communautaire des familles (annexe 1)***

***A noter deux dispositifs de la Police nationale sur le département de la Seine-Saint-Denis se rapprochant de la pratique canadienne (annexe 6):***

- Le Centre de Loisirs et de la Jeunesse de la police nationale de Montfermeil/ Clichy-sous-Bois*
- Le Centre de Loisirs Jeunes Départemental Police Jeunesse Sports*

## **B. Le centre de police communautaire**

### **Le bureau de police communautaire de Collingwood (« community policing center », CPC)**

Les CPC ont été créés dans un contexte de désengagement de l'Etat fédéral à l'égard des questions de sécurité publique et de constat d'échec d'une police « traditionnelle » combattante du crime à répondre aux attentes de la population. Avec les CPC, la population jusqu'alors simple « consommatrice » de services, devient également productrice de sécurité et affiche l'ambition

de rebâtir, à l'échelle de chaque quartier, des mécanismes informels de contrôle social par l'amélioration du cadre de vie et la reconquête des espaces publics.

S'ils participent à la prévention de la délinquance par leur dispositif de patrouille, le champ d'action des CPC est avant tout celui de la sécurité urbaine (amélioration du cadre de vie, mieux vivre ensemble, cohabitation harmonieuse...).

Le bureau de police communautaire constitue le volet « citoyen » du dispositif sécuritaire et de prévention de la délinquance de Vancouver. Il est doté de nombreux partenariats (pour les ressources, les espaces). Il est subventionné par le service de police de la ville et les policiers y sont présents.

Sa devise est : « We are here to help yourself » - nous sommes là pour vous aider vous-même.

Comptabilisant 170 bénévoles de toutes cultures et plusieurs salariés, le CPC de Collingwood créé il y a 20 ans favorise le renforcement du lien social et contribue au dialogue interculturel et intergénérationnel en organisant diverses manifestations locales telles que des fêtes de quartier. Il joue également un rôle de facilitateur dans les politiques locales d'intégration des populations immigrantes. La police attire les populations vers les programmes développés par le centre, étant précisé que 72% de la population du quartier sont de nouveaux arrivants, en provenance souvent de pays où l'on ne fait pas confiance à la police. Pour attirer ces personnes, des activités sont organisées hors les murs (soirées en plein air, projections de films dans les parcs...).

Un officier de liaison du service de police de la ville est par ailleurs affecté au CPC. Il assure le lien entre les CPC et le service de police de la ville pour une meilleure coordination et répartition des tâches entre les deux entités. Ainsi, le CPC permet de décharger le service de police de la ville de la gestion des problèmes de voisinage et de tranquillité publique.

La police fait partie intégrante de la vie « communautaire ». Elle participe régulièrement aux événements festifs organisés par le CPC.

Le fait de faire travailler ensemble police et population responsabilise les populations qui se sentent investies d'un pouvoir pour solutionner les problèmes dans une approche interculturelle. Cela permet aussi de comprendre le vécu des gens pour une meilleure insertion dans la société, y compris le vécu des prostituées.

Des moments de dialogues et de convivialité sont créés autour de petits-déjeuners par exemple avec d'autres services (logement, services sociaux, de santé...).

La prévention consiste à jeter des ponts et créer des liens qui permettent le dialogue ; c'est toute la communauté qui passe à l'action pour favoriser la tranquillité.

Peu de formalisme : une entente formelle et un rapport annuel. Le CPC a créé les outils de sa propre évaluation : statistiques, données qualitatives, réalisation de sondages auprès de la population lui permettent d'évaluer la pertinence de ses « programmes ». Le critère de l'évaluation est donc double voire triple : la baisse de la criminalité, le fait de toucher effectivement les publics cibles à travers les programmes, le sentiment d'insécurité.

Un fil conducteur : plus la communauté est dynamique, plus elle est en sécurité. Ce fil conducteur est partagé avec le service de police de Vancouver, en particulier pour ce qui concerne la prise en charge des jeunes à risques auprès desquels le message est celui de la responsabilisation.

**Proposition de la ville d'Aubervilliers :**

**Réorientation du dispositif « les citoyens référents » (annexe 2)**

Existence des citoyens-référents dans les quartiers identifiés avec une carte de visite et un téléphone portable ad hoc, réunis mensuellement avec les autorités, une association d'habitants à la Courneuve mais à ce jour, les citoyens ne sont pas vecteurs d'actions en tant que tels. L'idée est de repenser le programme existant pour qu'ils le deviennent, à l'aune de la pratique canadienne.

**A noter des dispositifs existants en France et sur le département en lien avec la police nationale (annexe 6) :**

- 31 délégués à la cohésion police population
- le Service volontaire citoyen
- le dispositif de participation citoyenne

**Le service de police de Vancouver et ses liens avec le milieu scolaire (rencontre avec le Vancouver Police Department School Liaison Unit) :**

**La police travaille en temps réel avec les partenaires.** Le partage des informations, avec les jeunes via les réseaux sociaux en particulier, et la participation de la police au processus de la justice sont deux enjeux essentiels pour identifier les jeunes à risques et les remettre sur la bonne voie. La police dispose ainsi de 42 policiers dédiés à la jeunesse et 15 agents de liaison dans les écoles. Ceux-ci créent les relations de confiance et de coaching (activités sportives) avec les jeunes écoliers. Des équipes pluridisciplinaires sont constituées (infirmière, psychologue...), il existe une unité de santé mentale et une unité de service à la jeunesse pour identifier les jeunes à risques (fugueurs, décrocheurs, victimes de harcèlement et cyber harcèlement..). La police est dans les écoles (l'idée vient des USA) pour connaître les réseaux qui se créent et qui irradient parfois à l'extérieur de l'école, connaître les enfants et leurs besoins, et ce à la grande satisfaction des enseignants. Au delà des missions « classiques » de maintien de l'ordre, d'application de la loi, de répression, les agents de liaison dans les écoles exercent également des missions visant à prévenir la délinquance (coaching sportif, mentorat, actions de prévention...).

Le Youth Referral Coordinator, un agent civil intégré aux effectifs de police, est quant à lui responsable des mesures hors champ juridique. Sorte d'éducateur spécialisé, son action relève du champ social et vise à prévenir les comportements délinquants et à aider les jeunes en difficultés. Il travaille avec les partenaires de la société civile, les travailleurs sociaux, les policiers de liaison dans les écoles etc. Son positionnement au sein des services de police lui permet d'avoir accès à la base de données de la police et d'y enregistrer ses rapports.

Le sujet des gangs de rue est traité spécifiquement : témoignage d'anciens jeunes de gangs sur les risques, aucun message d'interdiction n'est donné mais l'objet de la démarche est de responsabiliser les jeunes dans leurs choix de vie. Ces témoignages de vie d'anciens membres de gangs ou d'anciens toxicomanes sont crédibles auprès de jeunes. On leur offre des horizons et le choix de la décision. Les résultats en termes d'absentéisme, de discipline, de remise de diplômes sont très positifs. Les programmes sont endossés par la collectivité toute entière, en appui avec les communautés religieuses, perçues comme structurantes pour la personnalité et le développement des jeunes.

Un programme spécifique est pensé pour et avec les populations autochtones de Vancouver (20 000 personnes dont 35% a moins de 20 ans), très concernées par le phénomène de gangs. (Easy programme, évaluation positive par un prestataire externe : baisse de la toxicomanie, augmentation du lien avec la police, responsabilisation accrue).

**Remarque générale et propositions de réflexion :** si ces deux exemples de fonctionnement de services de police ne sont pas transposables en l'état en France, ils invitent néanmoins à:

- repenser l'articulation police nationale-police municipale (voire même sécurité privée) pour en renforcer la complémentarité et faire vivre la police de proximité qui les concerne toutes deux : la concurrence parfois entretenue entre ces deux services doit céder la place à la notion de complémentarité. Il faut repenser les doctrines d'emploi de ces deux polices qui doivent être au service du citoyen avant d'être au service de l'Etat. A cet égard, l'expérience des forces de gendarmerie, que la loi du 3 août 2009 confirme dans leur rôle classique de « force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois », peut être intéressante. Celles-ci pratiquent en effet depuis plus de 200 ans cette police de proximité au sens de police de renseignements à l'écoute des populations et des territoires pour mieux en comprendre les grandes tendances aux fins de réaction et d'anticipation, notamment à l'aide de ses 40 000 réservistes. Les zones de compétence de la gendarmerie représentent 50% de la population (31 millions) dont presque la moitié (46,3%) se compose de communes situées en grand pôle urbain ou en zone périurbaine (soit 14 millions d'habitants).
  
- revisiter sous le prisme du lien police-population, certains postes existants pour les sortir de leur « isolement » relatif, les inscrire mieux encore dans une gouvernance partenariale en lien avec les citoyens eux-mêmes: les postes de référents police-population, les intervenants sociaux dans les commissariats, les délégués du préfet...et recréer les postes de référents ou les cellules ville-justice.
  
- valoriser et mieux communiquer sur les dispositifs de prévention mis en œuvre par la Police Nationale :
  - \* chaque commissariat dispose d'un policier correspondant scolaire qui est chargé de réaliser des interventions en milieu scolaire sur différents thèmes (le racket, les dangers d'internet, les violences, les incivilités...). Des Policiers Formateurs anti-drogues (PFAD) réalisent des interventions sur la toxicomanie. Ils ont suivi une formation spécifique de 4 semaines leur permettant d'intervenir sur ce sujet spécifique et technique.
  - \* à la suite d'une intrusion suivie de violences graves dans un lycée de Gagny (93), le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'Education Nationale ont décidé de créer des permanences de policiers dans quelques établissements scolaires. En Seine-Saint-Denis, ce dispositif a été mis en place dans 4 établissements scolaires (1 collège et 3 lycées). Les policiers effectuent des permanences ponctuelles au sein de ces établissements. Cela doit faciliter le contact entre l'équipe pédagogique, les élèves, les parents d'élèves et la Police et participer à la prévention.

***Proposition de la ville d'Aubervilliers :***

***Redessiner le Groupe de prévention et de suivi de la délinquance pour permettre une réponse en temps réel (annexe 3)***

### **C. Les tribunaux : le tribunal communautaire (DCC) et le tribunal pour la jeunesse**

**Le DCC :** La création du Downtown Community Court remonte à 5 ans, dans les locaux d'une ancienne prison, après une année de consultations finalisées par un rapport de fond et des recommandations pour dépasser la résistance initiale des juges des professionnels dans leur ensemble ainsi que les rigidités des organigrammes. Il s'agit d'une nouvelle approche de la prévention et du traitement de la délinquance et de la récidive, basée sur trois principes : une réponse rapide et efficace, connectée à la communauté et collaborative. L'idée est d'agir sur les causes de la délinquance ou de la récidive, de faire participer le public à la justice et d'offrir une réponse différenciée selon les délinquants. On contractualise l'engagement, on formalise des

réunions périodiques avec tous les intervenants (juge, JAP, avocat, médecin...) avec un agent de probation qui fait le lien entre tous et avec des points de situation devant le juge si nécessaire.

Un rapport consultable en ligne explicite la démarche : examen des types de la délinquance au plan local et compréhension de son impact, consultation du public et des délinquants, évaluation des besoins des organismes et des intervenants, sondages pour soutenir l'évaluation, valorisation de la plus value, création d'un site web pour le lien avec le public, travail avec des analystes, des statisticiens et des auteurs.

Tous les services de prévention (sociaux, de santé, de justice...) sont mobilisés et localisés dans un même bâtiment distinct du tribunal pour offrir au juge une enquête approfondie et globale sur la situation du délinquant et de sa famille avant le jugement. Un protocole de partage des renseignements est établi à cette fin. Un «board est constitué (un délégué de la ville, un représentant des ministères sociaux, de la justice, de la santé, du gouvernement provincial pour le logement, du fédéral, de bénévoles...). Le DCC est en lien avec les associations, les entreprises et les juges du DCC rencontrent une fois par mois les conseils consultatifs auprès des collectivités (conseils de quartiers en France) qui portent les attentes de la population locale qui y siège.

Le DCC est une aide à la décision finale qui oscille entre la détention et la libération sous assistance. Concrètement, après le plaider coupable le juge rend une ordonnance qui prévoit un délai de 90 jours pour une prise en charge du délinquant par les agents de probation. La victime bénéficie de services spécialisés : indemnisation, lettre d'excuse, information de la sanction et transparence au niveau de la procédure dans son ensemble. Mais globalement, le système de l'aide aux victimes est moins abouti qu'en France même si les voies d'accès aux services d'aide aux victimes sont multiples (site web en différentes langues, interprétariat en ligne, programmes spécifiques à certaines populations). Le service d'aide aux victimes est pensé comme une passerelle vers les habitants et les communautés.

Beaucoup de cas (une centaine par jour) sont résolus à ce niveau sans recours au procès. En conséquence, les délais d'audience du tribunal ont considérablement baissé, passant de 6 semaines à 3 mois au lieu de 12 à 18 mois.

Le système a prouvé son efficacité à travers la baisse du taux de récidive, une évaluation sera bientôt publiée. La délinquance est à son plus bas niveau depuis 40 ans. La clef du DCC est le lien avec la collectivité ; le DCC peut donc être situé dans un centre communautaire local ou ailleurs, selon les disponibilités et ressources locales.

Par comparaison avec la France, cela ressemble à la procédure du plaider coupable avec une décision rendue ensuite au niveau du DCC.

**Le tribunal pour la jeunesse** : une loi de 2003 reconnaît la spécificité de la délinquance de la jeunesse méritant un traitement spécifique et distinct de celui des adultes. La peine se veut « responsabilisante » et proportionnée, le tribunal et la détention sont perçus comme le dernier recours, beaucoup de mesures alternatives sont ainsi mises en place notamment par les policiers eux-mêmes. La police qui n'est pas sous les ordres du procureur, applique les mesures extra judiciaires qui sont perçues comme une réponse de la collectivité. La police dispose d'un large pouvoir d'appréciation et s'implique ainsi dans la vie des jeunes. Le secret professionnel jour à l'extérieur du tribunal mais pas à l'intérieur, tous les professionnels (agent de probation, agent de police à l'école, professionnels de santé...) communiquent entre eux les informations utiles à la prise en charge du jeune et de sa famille qui fait partie du processus et de la solution.

Les statistiques de la délinquance juvénile sont en baisse même s'il est précisé par nos interlocuteurs canadiens que « les statistiques ne sont pas meilleures sur les gens qui les collectent »...

Sur le fond, La philosophie générale observée au tribunal pour la jeunesse et au DCC est de savoir comment mieux exercer les poursuites et de développer une action de politique pénale territorialisée avec une idée force : déconnecter la déclaration de culpabilité avec le prononcé de la peine consentie (CRPC) ou prononcée (par le TGI). Il y a un temps pour la culpabilité et un

temps pour la peine que le prévenu construit à l'aide de programmes spécifiques. Il faut profiter de ce temps particulier pour aménager les relations institutionnelles. La reconnaissance de culpabilité marque la responsabilisation et ensuite la personne doit prouver ce qu'elle vaut, ce qu'elle est capable de faire pour se réinsérer.

C'est une question de gestion des flux et de gestion de la preuve, cela a un coût ; au Canada, le plaider coupable concerne 90% des poursuites, il permet une gestion et une économie du temps, il évite aussi la surpopulation carcérale.

***Proposition de la Procureure du TGI de Bobigny :***

***Comment mieux exercer les poursuites en dissociant le temps de la culpabilité et le temps de la peine (annexe 4)***

### **D - Le centre d'accès à la justice**

**Le Vancouver Justice Access Centre** : c'est le seul service d'accès au droit de la province, il rassemble les services gouvernementaux et non gouvernementaux, intègre un bureau des services à la famille et 5 agences communautaires pour offrir les renseignements et services les plus variés : affaires familiales , litiges civils, informations, accès à l'informatique avec assistance (formulaires..) et imprimantes à disposition, médiation, traduction, call center et services en soirée (jusqu'à 19h30), service d'urgence pour réponse dans la journée

Le centre offre des consultations gratuites pour des personnes sans ressources par des avocats qui interviennent *pro bono* et peuvent continuer à suivre le dossier ensuite et gère de façon stricte les rendez vous (délai d'obtention de 1 à 2 semaines, rappel téléphonique la veille). Le centre est doté de 18 personnels de justice et de 6 à 7 permanents.

Ce sont environ 60 personnes qui bénéficient chaque jour d'un accueil physique ou téléphonique par le centre d'accès à la Justice.

La philosophie générale est de considérer que le manque d'information crée l'anxiété et que bien souvent, l'attente est sociale avant d'être juridique. Il s'agit de prévenir les problèmes juridiques...

***Proposition d'action de la ville d'Aubervilliers :***

***Favoriser l'autonomie du public en matière d'accès au droit par un accompagnement spécifique aux nouvelles technologies (annexe 5)***

## **III. L'INTER CULTURALITÉ ET LE RAPPORT AVEC LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES**

Le sujet a été abordé avec la municipalité de Montréal où la délégation est restée deux jours. Elle a assisté au sein du conseil d'arrondissement aux interventions du médiateur, du conseiller en développement communautaire, à l'inspecteur chef du service de police, au commandant d'un poste de police, du service de proximité et du directeur de la diversité. Anie Samson, maire de l'arrondissement de puis 2005, a présidé la réunion puis participé à une visite de terrain organisée dans le quartier dit du « Petit Maghreb ».

**Éléments de contexte** : Les habitants de Montréal viennent de 12 pays différents, et 200 langues différentes sont parlées et 113 communautés culturelles représentées. 1 personne sur 3 est née à l'étranger et l'on compte 26% de minorités visibles (en progression continue). Les flux migratoires touchent 20% de la population. L'immigration est économique à 70%, familiale à 20% et apatride à

10%. La population maghrébine connaît un taux de chômage de 10% supérieure par rapport à la moyenne.

### **La question multiculturelle : comment travailler avec les différences ?**

La réponse est qu'il faut travailler tout le monde ensemble. Les communautés religieuses sont considérées comme des communautés au même titre que les autres communautés ou groupes sociaux. Il n'y a pas de stratégie spécifique mais une approche et un travail de terrain pragmatiques impliquant toute la communauté et visant à toucher tous les membres des communautés religieuses en profitant de toutes les opportunités. Cette approche développée sur le quartier Saint-Michel depuis de nombreuses années est aujourd'hui proposée à l'échelle de la ville de Montréal.

Plusieurs présentations ont illustré cette façon de faire :

#### **- Le conseiller en développement communautaire : concertation et travail de terrain**

Il crée le lien entre les partenaires institutionnels et les associations par le biais de tables de concertation par secteurs (enfants 0-5 ans...) ou par sujets (tables femmes, sécurité...) elles-mêmes en relation par une table de réseau. Il y a ainsi 15 tables de concertation sur les quartiers, 70 comités permanents au niveau de la municipalité pour faire remonter les informations du terrain et des comités ad hoc. Un énorme travail de terrain mobilise les aînés issus de l'immigration, les seniors... des journées thématiques avec les partenaires sont organisées : la journée des violences faites aux femmes réunit police et les intervenants des communautés culturelles... en lien avec l'école et/ou à l'intérieur de celles-ci (programme Tandem).

La stratégie est d'occuper le terrain, de prendre les décisions avec les tables de concertation, d'investir les lieux de culte (au nombre de 250) et tous les endroits utiles (bibliothèques...) pour informer les migrants, favoriser l'intégration des femmes, l'apprentissage du français aux parents pour faciliter l'apprentissage aux enfants. Investir tous les lieux de vie des gens, des familles et des mères en particulier.

#### **- La politique de la diversité : une approche plus inter culturaliste que multi culturaliste**

Le Canada se distingue en cela des Etats-Unis. La ville se considère au cœur du processus inter culturaliste. La mise en place des grandes étapes de la construction de l'inter culturel remonte à 1997 avec quelques éléments singuliers : des employés communaux qui sont en même temps interprètes, un calendrier interculturel avec des outils d'information sur la diversité ethnoculturelle, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et sa richesse, formation des employés sur les « accommodements raisonnables » (dont la ville se demande aujourd'hui s'ils répondent véritablement aux attentes et demandes des communautés) avec guides et réponses, valorisation du travail des jeunes...

Les principes fondamentaux des relations inter culturelles sont l'égalité et l'équité, ils sont déclinés sous forme de Charte des droits et responsabilités, des prix inter culturels, le mois de l'histoire des noirs, un plan mis en place par le service de police contre le profilage racial et social, l'existence du conseil inter culturel de Montréal de 15 membres (conseillers des lieux de culte...) qui rend des avis au conseil municipal.

Le processus d'intégration repose des programmes de francisation, préalable à la naturalisation. La prise en compte de la diversité culturelle est très présente au sein des institutions (ex. les effectifs de police se veulent représentatifs du poids des différentes minorités visibles du pays).

Quelques grands repères partagés:

- La démocratie et la participation citoyenne
- L'égalité homme-femme
- La laïcité de l'Etat
- La primauté du Droit
- La langue française

- **Le service de police de la ville de Montréal SPVM : un travail en partenariat, y compris avec les représentants religieux ;**

Le service dispose de plusieurs comités de sentinelles ou vigies latinos, arabes, asiatiques, noirs...qui sont autant de relais avec le terrain et du partenariat ancien avec les médiateurs qui permet de régler les problèmes de voisinage sans recours à la police. En direction des jeunes, une politique d'occupation massive : ouverture des centres communautaires tard le soir, activités attractives (arts martiaux...). Le jeune n'est pas délinquant 24h/24, il faut profiter des moments propices en le considérant comme un citoyen comme un autre.

Les policiers travaillent avec les prêtres et les religieux qui ont un ascendant sur les familles et par ricochet sur les jeunes. Les religieux sont considérés comme un relais et un partenaire pour avoir un impact vis-à-vis de leurs populations. Toutefois, les policiers ne vont jamais sur le terrain des valeurs religieuses, notamment dans les tensions inter culturelles entre communautés, mais se positionnent toujours sur le terrain du droit et de la protection. La responsabilisation des jeunes vient de l'éducation des parents.

En outre, le service affiche une tolérance zéro à l'égard des actes racistes.

- **Le médiateur : en lien avec les écoles et la police**

Le médiateur intervient par le biais des patrouilles de rue (en place depuis 20 ans), par un partenariat avec la police (pour accompagner les jeunes et leur laisser une première chance avec un échange d'information encadré), par un travail à l'intérieur des écoles (là où les noyaux se créent – programme de prévention et de médiation interculturelle Tandem mis en œuvre dans l'école) et auprès des familles.

Au final, on retient quatre grands principes : **qualité des services rendus aux citoyens, partenariat en tout genre, liens avec les communautés, respect et implication de la communauté toute entière.**

***Propositions d'action de la ville de Clichy en cours d'élaboration :  
Formation au leadership auprès des jeunes et programme des interprètes volontaires***

#### **IV. MISE EN ŒUVRE DES PROJETS RETENUS PAR LA MISSION**

Remarque : les projets présentés en annexes ou mentionnés dans le corps du rapport constituent une première ébauche réalisée par chacun des participants dans un cadre collectif au retour de la mission. Ils seront enrichis au fur et à mesure des échanges avec l'ensemble des partenaires locaux paraissant nécessaires à leur mise en œuvre. Ceux-ci sont identifiés par chacun des participants à la mission, selon les ressources et les potentialités locales. Les projets présentés sont par essence évolutifs.

- 1 - Débriefing de retour de mission le jeudi 24 octobre au TGI de BOBIGNY 10h30-13h avec finalisation du rapport de mission et identification des projets pilotes sur les villes et le département
- 2 - Approfondissement des projets avec si nécessaire, présentation de la mission par la secrétaire générale du CNV devant les conseils municipaux ou les maires des villes
- 3 - Identification par les membres de la mission des partenaires locaux selon les projets pilotes, en vue du « séminaire pour faire »

- 4 - Réception des membres de la mission chez l'ambassadeur du Canada à Paris le 26 novembre 2013
- 5 - Constitution du comité de pilotage post mission : les membres de la mission, le conseil général de la Seine Saint Denis, l'Education nationale (directeur d'école, de collège, inspection académique), représentants des ministères (justice, intérieur, réussite éducative, santé, familles)...avec des comités de pilotages ad hoc selon les projets si nécessaire (détail en annexe 8)
- 6 - Organisation du « séminaire pour faire » le 17 décembre 2013 au CNV réunissant l'ensemble des partenaires nécessaires à la mise en place des projets, avec réception offerte à l'issue à l'ambassade du Canada (à confirmer)
- 7 - Rétro planning propre à chaque projet sur les court, moyen et long termes pour une mise en place début 2014
- 8 - Désignation d'un coordonnateur sur le département des projets pour maintenir l'esprit de partenariat et d'interaction : Sonya IMLLOUL, présidente de l'association Le respect 93, porteuse du projet le Bureau communautaire des familles à Saint-Denis
- 9 - Désignation de villes ou sites pilotes selon les actions
- 10 - Préparation de la venue des interlocuteurs canadiens sur le département de la Seine-Saint-Denis en 2014 pour :
  - faire connaître et valoriser les actions existantes dans le département au moyen de visites de terrain et présentation de dispositifs
  - recueillir les conseils des canadiens pour la mise en place des actions repérées au Canada et détaillées en annexes.

000





# Annexe 1

## Le Bureau communautaire des familles à Saint-Denis

Projet de création

**Porteurs :** La Ville de Saint-Denis (sous réserve de validation par le Bureau municipal)  
L'association « Respect 93 » à Saint-Denis

### « Pour revitaliser les familles »

#### **Son action :**

- Proposer au sein des écoles et des collèges une permanence tenue par une association pour prendre en charge les enfants (10 à 15 ans environ) exposés au risque de décrochage scolaire (carence alimentaire, défaut de soins, et leurs familles en difficultés (sociales, économiques, de logement, d'insertion culturelle..). Il s'agit d'une prise en charge globale de la famille, l'objectif étant l'enfant et le moyen, le parent.
- Chaque parent ou famille se voit proposer un programme sous forme de contrat avec l'association qui donne légitimité et obligations aux co-contractants. Un programme d'action ou de prise en charge est établi après diagnostic pour une durée de 3 à 6 mois, avec possibilité d'interruption en cas de carence de la famille ou du parent.
- Le lien est assuré avec l'école. Le directeur d'école ou le principal du collège, ou les professeurs, prennent attache avec l'association présente dans les lieux, dans le cadre d'une permanence. Les parents concernés sont invités par le biais du carnet de correspondance de leurs enfants (ou par téléphone...) à venir rencontrer l'association à raison de deux fois par semaine. Lors de ces entrevues l'équipe (pluridisciplinaire) évaluera la situation de la famille et établira un « **diagnostic** ». -L'association peut être informée également par le commissariat, les centres de loisirs de la commune ou tout autre lieu de vie des enfants ou des familles. Un programme adapté sera alors proposé à la famille en fonction de sa situation, l'association peut se déplacer au domicile de la famille.
- Le lien est assuré avec le procureur de la République. En cas de défaut de soins ou faits justifiant un signalement, le contrat peut être proposé à la famille dans le cadre d'une alternative aux poursuites avec retour ou non, selon les circonstances, vers l'association.
- Une aide en urgence est assurée : en cas d'urgence alimentaire, en cas d'accès au droit.

Le partenariat est étendu.

Texte de références : circulaire de 2003, circulaire du 17 octobre 2013

#### **Son rôle :**

- La prévention du décrochage scolaire et de la délinquance des mineurs
- La prévention par l'alimentation
- La médiation familiale pour les familles en grandes difficultés
- Intégration sociale des familles
- Une prise en charge de l'urgence en matière d'accès au droit : possibilité offerte aux parents de prendre attache avec un conseil ou un avocat membre de l'association, pour bénéficier d'un conseil juridique urgent ou d'un accompagnement plus ciblé.

#### **Son ambition :**

- Agir dès que le problème se présente, avant de relayer vers les services sociaux.
- Un programme ciblé et dans l'urgence.
- Entreprendre des actions de prévention, en intervenant, si cela est nécessaire, au sein des familles grâce aux liens qui ont été tissés pour briser l'isolement.
- Rétablir le lien Parents – Ecoles.
- Apporter un plus aux administrations en signalant rapidement les problématiques pouvant avoir des conséquences sur l'enfant et sa scolarité.
- Etre force de propositions.

### **Un partenariat étendu**

- Les municipalités
- Les habitants
- Les commerçants pour l'aide alimentaire immédiate (sous forme de « jetons »)
- Les entreprises ou les fondations (SNCF, Carrefour...)
- Les écoles, les centres de loisirs
- Les services sociaux du conseil général du département
- Le Parquet du TGI de Bobigny avec un magistrat référent
- Les services de la police nationale et/ou municipale, notamment les intervenants sociaux en commissariats, les stages de prévention offerts par la police nationale (en milieu scolaire, sur les violences faites aux femmes, sur les drogues...)

### **Agenda**

Le Bureau communautaire des familles sera mis en place début 2014 à Saint-Denis, quartier des Courtilles, après validation par le Conseil municipal et consultation et dialogue avec les habitants et les familles du quartier.

## Annexe 2

# Ville d'Aubervilliers : Le dispositif des « citoyens référents »

*Revu à l'aune de la pratique canadienne*

### **Porteur : La Ville d'Aubervilliers**

**Chargé de projet** : Lucie CHEVALLEY, chargée de mission aide aux victimes, accès au droit et prévention de la délinquance

### **Contexte :**

Dans le cadre du projet de développement de la médiation et de l'aide aux victimes, il a été constaté que chaque quartier avait des problématiques propres en matière de sécurité et que certains habitants confrontés à celles-ci manquaient d'appui ou de contact avec des interlocuteurs institutionnels.

### **Présentation du dispositif du citoyen référent :**

Le dispositif est un réseau d'échange et de solidarité. Il existe un citoyen référent par quartier de la ville.

Il s'agit de répondre à la volonté non seulement de collecter en temps réel des informations utiles, des événements et problématiques propres à chaque quartier mais également d'apporter dans les meilleurs délais un soutien et une aide dans leurs démarches aux personnes victimes d'une agression, d'un délit ou d'une incivilité.

Ainsi, s'ils sont un système d'« alertes », il a également été nécessaire de les sensibiliser à l'aide aux victimes et à l'ensemble des dispositifs existants sur la ville.

Le citoyen référent sert d'interface entre les habitants qui constituent son réseau sur le quartier, le service *Préventions, Aide aux victimes, et Interventions publiques*, les coordonnateurs de quartier, les services de la ville, la Police municipale et le commissariat.

La coordination du dispositif est assurée par l'un des citoyens référents désigné par Monsieur le Maire.

Ce dispositif a été présenté à plusieurs reprises aux membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et fait l'objet d'une fiche action du Contrat Local de Sécurité.

### **Objectifs du dispositif de médiation citoyenne :**

En effet, l'objectif visé à moyen terme est de favoriser l'implication des habitant-e-s dans les processus de médiation de proximité. La médiation permet la réappropriation des règles du vivre ensemble et des conflits par des citoyens acteurs et sujets de droit. Il s'agit de développer une participation concrète à la gestion démocratique des problèmes de son quartier ou de sa commune et donc créer un sentiment d'appartenance à la collectivité.

Cette forme de médiation locale de proximité converge et complète les dispositifs de démocratie de proximité déjà en place, notamment les conseils de quartier.

### **Profil des citoyens référents :**

Connaissance de la ville et du quartier, plus particulièrement de ses habitants, commerçants, artisans, entreprises... Bonne intégration dans la ville

Souhait de développer le lien social dans les quartiers, le lien intergénérationnel, de nouer des contacts avec les personnes victimes.

### **Réunion de coordination :**

Une réunion mensuelle, pilotée par le Maire d'Aubervilliers, est organisée entre les citoyens référents, le service PAVIP, le commissariat et la police municipale.

### **Outils mis à leur disposition :**

Une charte de fonctionnement dirige leurs rôles et leurs missions.

Un téléphone portable et des cartes de visites ont été mis à leur disposition.

### **Le Bureau de police communautaire de Collingwood :**

Comptabilisant 170 bénévoles de toutes cultures et plusieurs salariés, le CPC de Collingwood créé il y a 20 ans favorise le renforcement du lien social et contribue au dialogue interculturel et intergénérationnel en organisant diverses manifestations locales telles que des fêtes de quartier. Il joue également un rôle de facilitateur dans les politiques locales d'intégration des populations immigrantes. La police attire les populations vers les programmes développés par le centre, étant précisé que 72% de la population du quartier sont de nouveaux arrivants, en provenance souvent de pays où l'on ne fait pas confiance à la police. Pour attirer ces personnes, des activités sont organisées hors les murs (soirées en plein air, projections de films dans les parcs...).

### **Réorientation de l'action au regard de la pratique canadienne:**

Il convient aujourd'hui de développer le concept de citoyen référent, et de faire de ceux-ci de véritables forces de proposition mais aussi de véritables acteurs de la vie de leurs quartiers en lien direct avec les conseils de quartier existants.

Ceci peut également passer par la création de groupe de médiation citoyenne qui permettrait à chacun de pouvoir résoudre des difficultés particulières et/ou générales de leurs quartiers par le biais de la solidarité et de la confiance.

### **Partenariat :**

- services municipaux, notamment PAVIP
- commissariat
- police municipale
- associations de quartier
- service de plaine commune
- MJD

### Ville d'Aubervilliers : Le groupe de prévention et de suivi de la délinquance (GPSD)

*Revu à l'aune de la pratique canadienne*

#### **Porteurs : le Parquet de Bobigny et la Ville d'Aubervilliers**

**Chargé de projet :** Lucie CHEVALLEY, chargée de mission aide aux victimes, accès au droit et prévention de la délinquance, Correspondante Ville-Justice.

#### **Constat :**

Au regard des besoins et des problématiques observées sur la ville par les membres du CLSPD et l'ensemble des professionnels (incivilités, forte proportion de mineurs et jeunes majeurs mis en cause, désœuvrement et déscolarisation des jeunes...) la parquet a proposé la mise en œuvre du GPSD prenant en compte spécifiquement les primo-délinquants sur l'ensemble du territoire d'Aubervilliers et il est l'objet d'une fiche du Contrat Local de Sécurité de la Ville, le Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance est un dispositif de prévention de la délinquance spécifiquement dédié aux mineurs primo-délinquants sur l'ensemble du territoire d'Aubervilliers.

#### **Présentation du dispositif :**

La saisine des situations examinées se fait par l'intermédiaire du commissariat lorsque le mineur a commis une infraction, ou par l'éducation nationale par le biais du système de signalement d'incident en milieu scolaire.

#### **Le groupe de travail restreint :**

Réunit tous les deux mois, le groupe restreint examine de façon nominative les situations des mineurs et émet des préconisations d'accompagnement à mettre en œuvre.

Il se compose :

- ✓ du Parquet du TGI de Bobigny : réfèrent du CLSPD et parquet des mineurs
- ✓ de la correspondante Ville-Justice
- ✓ du commissariat d'Aubervilliers
- ✓ du Maire-adjoint à la jeunesse et le conseiller spécial du Maire
- ✓ de l'association ALV,
- ✓ de l'Education Nationale,
- ✓ et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

#### **Déroulé du Dispositif du GPSD**

- En amont de chaque groupe restreint, la correspondante Ville-Justice établit un diagnostic le plus global possible sur la situation du jeune en faisant appel aux partenaires tels que : les établissements scolaires, l'aide sociale à l'enfance, le service social municipal, l'association de prévention spécialisée ALV, l'Office Municipale de la Jeunesse d'Aubervilliers.
- Lors du GPSD, chaque cas est étudié et discuté afin d'établir des pistes de travail pour chaque jeune.
- A la suite du groupe de travail : Le Maire-adjoint à la prévention spécialisée à la jeunesse et au sport, en présence de la correspondante Ville-Justice rencontre le jeune et ses parents. Lors de ce rendez-vous, le jeune est amené à expliquer les faits, leurs raisons, à prendre conscience de son acte, à s'en responsabiliser, et ensuite au vue des échanges avec les parents et le jeune, des propositions d'orientation sont faites en concertation avec la famille et la situation familiale. Un suivi régulier est proposé à chaque jeune qui est présent.

Ce dispositif a vocation à suivre les mineurs concernés pendant une période déterminée avec pour objectif pour chaque jeune de ne pas réitérer une infraction et de mettre autour de lui un ensemble d'adultes en lien et référents sur qui il peut s'appuyer en cas de difficulté.

#### Les suivis :

Une fois les suivis entamés, il est nécessaire de les clôturer car l'objectif de ce dispositif est la prévention de la délinquance et donc que les objectifs fixés ont été rempli par chacune des parties : non réitération, amélioration des résultats et des comportements scolaires, participation à des loisirs... et ne sont plus des situations qui relèvent de la prévention de la délinquance.

Ils peuvent donc être clôturés :

- d'un commun accord entre la ville, le jeune et sa famille
- à la demande des parents qui estiment que le suivi n'est plus nécessaire
- car suivi par une autre institution

#### Les outils :

Le GPSD est protégé par une charte de partage d'informations qui assurent la confidentialité des échanges pratiquées dans le cadre de ce dispositif.

Un contrat de suivis a été élaboré pour officialiser les divers engagements pris par le jeune, ses parents et la ville d'Aubervilliers.

#### Le Youth Referral Coordinator de la police de Vancouver :

Un agent civil intégré aux effectifs de police, est quant à lui responsable des mesures hors champ juridique. Sorte d'éducateur spécialisé, son action relève du champ social et vise à prévenir les comportements délinquants et à aider les jeunes en difficultés. Il travaille avec les partenaires de la société civile, les travailleurs sociaux, les policiers de liaison dans les écoles etc.

#### Développement de l'action au regard de l'expérience canadienne:

Il s'agit de redessiner le GPSD vers un dispositif à « temps réel », c'est-à-dire au plus près de l'infraction ; en effet, il est nécessaire et indispensable de prendre en charge le passage à l'acte le plus précocement possible et donc très rapidement après le passage au commissariat. Il s'agira donc d'organiser une rencontre avec le jeune et sa famille, non plus après la réunion du groupe, mais après chaque saisine du commissariat.

D'autre part, il conviendra de réaliser des rendez-vous en dehors des moments solennels avec le maire adjoint à la jeunesse et à la prévention spécialisée, afin de faire un point sur la situation, sur les avancements sur les difficultés. Ce qui permettrait un réel travail d'accompagnement pour des jeunes qui ne sont connus d'aucunes structures et qui sont en risque de parcours délinquantiel.

De nouveaux partenariats, autour de programmes élaborés, devront être créés ; notamment avec le SEAT du TGI de Bobigny, afin que les diverses actions mises en place soient coordonnées et concertées.

Différents partenaires pourront être concertés pour composer un ensemble d'actions permettant aux jeunes de se trouver dans un parcours individualisé.

#### Public cible :

Tout mineur de 10 à 18 ans ayant commis une première infraction sur le territoire de la ville.

#### Partenariat à envisager :

- Parquet de Bobigny, SEAT
- Commissariat d'Aubervilliers
- Direction territoriale de l'éducation nationale, Principaux et proviseurs de collège et de lycées
- ASE, SSM, ALV...
- Association d'animation, associations sportives, associations artistiques

### Parquet du TGI de Bobigny : Comment améliorer la réponse pénale en dissociant le temps de la culpabilité et le temps de la peine

Il convient tout d'abord de rappeler que les politiques publiques les plus récentes mises en œuvre par les ministères de la justice et de l'intérieur s'attachent à prendre en compte la dimension territoriale du traitement de la délinquance et des actions de prévention (circulaires de politiques pénales territoriales, zone de sécurité prioritaire).

Les principes sur lesquels repose l'action du Downtown Community Court de VANCOUVER aux fins de prévention de la récidive et traitement de la délinquance - une réponse rapide et efficace, connectée à la communauté et collaborative -, ont conduit à une réflexion sur les moyens de décliner, à droit constant, une expérimentation de politique pénale territorialisée.

Le vecteur privilégié de cette expérimentation pourrait être la décision d'ajournement du prononcé d'une peine prévu par les articles 132-59 à 132-70 du code pénal.

En effet, la faculté, laissée à l'appréciation des juges du fond, de prononcer l'ajournement du prononcé de la peine (article 469-1 du code de procédure pénale), repose sur un double mouvement :

- d'une part, la déclaration de culpabilité du prévenu
- d'autre part le renvoi, pour le prononcé de la peine, à une date ultérieure, qui ne peut excéder un an.

Cet ajournement dont bénéficie le prévenu suppose soit qu'il est en voie de reclassement (ajournement simple), soit qu'il doit faire l'objet, dans le cadre de l'ajournement d'une mesure de contrôle et d'aides destinées à favoriser son reclassement social (ajournement avec mise à l'épreuve).

Ce dispositif pourrait constituer le moyen approprié d'une prise en charge complète et diversifiée du prévenu avec un double objectif de reclassement social et de réparation, et ce, dans le cadre d'un contrôle par la juridiction.

En effet, le prévenu a l'obligation de prouver au tribunal, à l'issue du délai qui lui a été accordé avant la décision sur la peine, qu'il s'est conformé aux obligations mises à sa charge et a satisfait en particulier à celles de réparation et/ou de reclassement.

De plus, cette expérimentation dans ce cadre préexistant juridique, sanctionné par une décision d'une juridiction de jugement par le prononcé d'une peine, pourra faire l'objet d'une évaluation aisée tant sur le nombre des mesures que sur leur portée (par l'examen de la nature de la décision sur la peine).

Souple et d'une durée utile, ce dispositif permettrait de conduire une action réparatrice, mais également préventive.

Son utilisation à ces deux fins suppose en revanche plusieurs préalables :

- l'identification de la typologie des actes de délinquance sur lesquels cette expérimentation doit porter par priorité et l'appréciation du risque social :
  - les vols avec violences présentent les caractéristiques d'être une forme de délinquance très virulente, traumatique, localisée dans les zones les plus fréquentées et sensibles, et commis par des mineurs ou des jeunes majeurs qui nécessitent une véritable prise en charge, des

interventions éducatives et sociales spécifiques, y compris en direction de leur famille, pour freiner par tous les moyens l'inscription dans la délinquance

- les violences conjugales présentent la caractéristique de concerner tout type de population et de faire déjà l'objet d'un traitement dans un dispositif existant sur le plan social, associatif et judiciaire
- et autres infractions éventuelles à déterminer ultérieurement
- l'identification de la zone géographique devant être priorisée pour la mise en œuvre de l'expérimentation : concordance ou non avec les zones de sécurité prioritaires ?
- La sensibilisation des magistrats du siège à cette expérimentation, étant rappelé que l'ajournement est une simple faculté, laissée à leur appréciation
- Le recensement de l'ensemble des partenaires éducatifs (correspondants éducation nationale/justice, médiateurs), sociaux (travailleurs sociaux), judiciaire (notamment magistrat référent du parquet, juge de l'application des peines, service d'insertion et de probation, association de suivi de contrôle judiciaire) associations et structures déjà existantes susceptibles de participer à la prise en charge du prévenu dans la phase d'ajournement et l'émergence d'un consensus de l'ensemble de ces partenaires dans une telle expérimentation à droit constant .

### Ville d'Aubervilliers : Favoriser l'autonomie du public en matière d'accès au droit : un accompagnement spécifique aux nouvelles technologies

*La MJD revue à l'aune de la pratique canadienne*

#### **Porteur : la Ville d'Aubervilliers**

**Chargé de projet** : Lucie CHEVALLEY, chargée de mission aide aux victimes, accès au droit et prévention de la délinquance

#### **Constat :**

Au vue de la spécificité de sa population (précarité, population étrangère...), la ville d'Aubervilliers depuis plusieurs années, a développé de nombreux dispositifs en matière d'accès au droit.

En effet, de nombreuses permanences sur le territoire permettent à la population de connaître leurs droits et de les défendre ; une Maison de Justice et du Droit a vu le jour en 2000 ; un service public d'écrivains publics a été créé qui permet sur l'ensemble du territoire de pouvoir faire lire ou écrire tous courriers.

L'ensemble de ces actions concernent une population importante de la ville. Ce sont ainsi, par exemple, 6000 personnes, par an, qui entrent à la MJD pour obtenir des informations juridiques.

#### **Présentation de la Maison de Justice et du Droit (MJD) :**

Etablissement judiciaire, elle est sous la tutelle du Président du Tribunal de Grande Instance et de la Procureur de la République de Bobigny.

Lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information pour toutes questions juridiques.

Accueillis par un greffier ou un agent d'accueil, les usagers sont orientés en fonction de leurs questionnements ou difficultés vers la permanence appropriée.

Ainsi, ce sont 20 permanences assurées par des associations, des bénévoles, des professionnels du droit... qui permettent d'apporter une réponse technique et juridique en matière de droit du logement, droit des étrangers, de surendettement, de prise en charge juridique des victimes....

Elle assure également une présence judiciaire avec la présence du délégué du procureur, du service pénitentiaire d'insertion et de probation et du conciliateur de justice qui permet ainsi de rapprocher la justice du citoyen en assurant des convocations au sein d'une structure locale ce qui œuvre au désengorgeant du tribunal local.

#### **Le « Justice Access Centre » de Vancouver :**

Le « centre d'accès à la Justice », comme les maisons de justice et du droit en France, regroupe à la fois les services de l'Etat et les services non gouvernementaux qui travaillent en partenariat pour permettre à la fois l'exercice de mesures judiciaires et l'accès au droit.

Cependant, il développe également une action à but éducatif et pédagogique en créant des permanences libres d'accès et sans rendez-vous où chaque usager, en présence d'un juriste bénévole, peut avoir accès à des sites internet juridiques et ainsi apprendre par l'outil internet à défendre ses droits.

Il s'agit ainsi de d'aider à l'autonomie des usagers, avec pour but que chacun puisse ensuite trouver par ses propres moyens les informations nécessaires au problème juridique qu'il rencontre.

#### **Présentation de l'action au regard de l'expérience canadienne :**

Au sein de la MJD, l'action se déroulera selon 2 axes au cours d'un temps donné (exemple : une demi-journée par semaine)

- une mise à disposition d'outils technologiques et de communication au public (ordinateur, accès internet, et imprimante) dans un bureau pour respecter la confidentialité.

- un accompagnement par un juriste afin d'aider les usagers dans leurs démarches administratives et juridiques. Une convention de partenariat avec une Université de droit pourrait être conclue afin de pouvoir bénéficier d'un étudiant juriste bénévole.

**Objectifs :**

- Favoriser pour tous la défense de leurs droits,
- Proposer aux usagers un accompagnement dans la recherche et la réalisation de leurs démarches administratives et juridiques,
- Permettre l'autonomie dans la résolution de leurs difficultés juridiques,
- Participer à la modernisation des démarches administratives et juridiques,
- Développer des connaissances informatiques.

**Bénéficiaires :**

Toute personne demeurant sur Aubervilliers et ayant une difficulté juridique ne nécessitant pas d'accompagnement à long terme mais ayant besoin d'un appui ponctuel à cette difficulté.

**Lieu de mise en œuvre :**

La MJD d'Aubervilliers

**Moyens mis en œuvre :**

- moyen en personnel : mise à disposition d'un étudiant en droit
- moyen logistique : 1 bureau, 1 ordinateur avec un accès internet et 1 imprimante

Partenaires privilégiés :

- TGI de Bobigny
- Procureur de la République de Bobigny

**Partenariat à envisager :**

- Agent d'accueil et greffier
- Université de droit
- Services municipaux
- Associations locales
- ...

## Police nationale : Dispositifs existants proches de l'expérience canadienne

- **Le Centre de Loisirs et de la Jeunesse de la Police Nationale de Montfermeil/Clichy sous Bois:** Le C.L.J. a été créé le 23 juillet 1990. Il s'agit d'une association loi 1901. L'objectif éducatif de cette structure Police Nationale est de prévenir et diminuer la délinquance juvénile sur le site du Grand Ensemble « Les Bosquets » de Montfermeil/Clichy-sous-Bois par l'organisation d'activités sportives et d'éducation à la citoyenneté, complétées par des actions socioéducatives, pour les jeunes de 9 à 17 ans. Trois types d'actions sont réalisées pour atteindre cet objectif : les animations sportives (sports collectifs : football, hand-ball, basket-ball) tennis, golf, tennis de table, tir l'arc, natation, nautisme : (catamaran, planche à voile, canoë), V.T.T., escalade... organisations ponctuelles de tournois multisports et de stages de plongée (initiation et niveau 1); les animations de sensibilisation au respect de la loi (séances d'information à thèmes : la sécurité routière, le vol, le racket, le recel, les violences, la toxicomanie, le mineur et la loi...) et au Devoir de Mémoire (visite de sites historiques, musées, ravivage de la Flamme) et les animations socio-éducatives (ateliers arts plastiques, atelier informatique, piste d'éducation routière, jeux éducatifs, sortie culturelles, séjours d'été,...). Chaque année, se sont plus de 150 jeunes adhérents qui bénéficient de ces actions animées par des personnels policiers mais également des personnels civils et des adultes relais.  
Des actions sont également mises en œuvre au bénéfice des parents sous forme de réunion d'informations.  
La mise en place et le suivi des partenariats créés par le CLJ Police de Montfermeil/Clichy sous Bois participent au succès de l'ensemble des actions.  
Le leadership existe également puisque le CLJ finance un diplôme d'Etat : le BAFA pour les adhérents qui ont les qualités requises et qui en expriment le souhait. Après avoir été adhérents, ils deviennent animateurs/encadrants au CLJ Police.
- **Le Centre de Loisirs Jeunes Départemental Police Jeunesse Sports :** Le CLJDPJS est une association créée depuis 1991 et présidée par le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis. Cette association a pour but l'apprentissage de la citoyenneté par la création, l'organisation et l'animation d'actions départementales pédagogiques, éducatives, sportives, et culturelles en faveur des jeunes d'âge scolaire et éventuellement jusqu'à 25 ans de la Seine Saint Denis. Il s'agit de permettre aux policiers de la DTSP93 de mener des actions de prévention et de communication sur l'ensemble du département pendant le temps scolaire et à chaque vacance scolaire à l'occasion de l'opération Villes Vie Vacances.  
Pour l'ensemble de ces activités, le CLJDPJS renforce le CLJ police territorial de Clichy-Montfermeil, la réciproque étant organisée pendant le temps scolaire. Le CLJ départemental intervient exclusivement, sous forme de prestations de service, au bénéfice des nombreux partenaires : Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Centre de Loisirs municipaux ou associatifs.
- **Les 31 délégués à la cohésion Police population** de la Direction territoriale de la Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis. Le Savoir-faire professionnel acquis par ces policiers réservistes (à la retraite), tout au long de leur carrière, et leur implication totale dans cette mission de délégué cohésion police population participent à la lutte en profondeur contre les formes les plus ancrées de la délinquance. Ils doivent être des sources d'inspiration méthodologique pour recueillir les besoins de la population en matière de sécurité et résoudre des problèmes d'incivilités. Leur action ancrée localement permet d'une part d'optimiser et de favoriser la coordination des ressources de l'ensemble des partenaires et, d'autre part de renforcer le lien police-population en expliquant les réponses policières apportées.
- **Le Service Volontaire Citoyen (SVC) :** 17 volontaires sur le département en poste dans les commissariats ou services centraux. Dispositif qui permet à des bénévoles civils de travailler aux

côtés de la Police en matière de prévention, médiation et communication. Ce dispositif est intéressant dans le cadre du rapprochement police/population. Les volontaires citoyens sont très investis dans leurs missions et leur engagement citoyen aux côtés d'une institution dont l'image n'est pas toujours positive, est à souligner.

- **Le dispositif de Participation citoyenne** : Instauré pour la première fois en France en 2006 sous l'appellation de « voisins vigilants », le concept de « participation citoyenne » consiste à associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur propre environnement, dans le cadre d'un dispositif partenarial encadré par la police ou la gendarmerie. Plus de 300 communes ont développé ce concept. Mise en place dans des quartiers ou secteurs ciblés, notamment touchés par des problématiques de cambriolages, la « participation citoyenne » place le maire au centre des champs de la prévention et de la tranquillité publique et consiste en la promotion de bonnes pratiques citoyennes de nature à renforcer la solidarité entre habitants et à accroître l'efficacité des missions de prévention de proximité conduites par les forces de sécurité. Ce dispositif ne saurait cependant se substituer aux missions de prévention de proximité des forces de sécurité. Concrètement, si les habitants des quartiers concernés sont incités à adopter une attitude vigilante et à coopérer avec les forces de sécurité en les renseignant, ils n'ont en aucun cas vocation à intervenir eux-mêmes et à se substituer aux gendarmes ou aux policiers. Ce dispositif doit être encadré par un protocole. Il permet la mise en oeuvre d'actions concrètes, adaptées aux spécificités de chaque quartier concerné : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement de démarcheurs trop insistants, signalement d'incivilités...Ainsi, la participation citoyenne favorise le renforcement du lien social, en renforçant les solidarités de voisinage et en créant ou recréant du lien social. Elle contribue à la baisse du sentiment d'insécurité. Ex : exemple de l'association ARC 4 de La Courneuve.

## Annexe 7

### Comité de pilotage post mission

*(En cours de constitution)*

Le comité est en cours de constitution, il comprend notamment :

**Marie-Hélène BACQUE, sociologue**

**Sophie BAREK**, capitaine de Police, cheffe de service adjointe du service de prévention opérationnelle Direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis

**Sam BERRANDOU**, maire-adjoint, Ville de Saint-Denis

**Marc BERTHIAUME**, Responsable des relations politiques et parlementaires, Ambassade du Canada

**Karim BOUAMRANE**, maire adjoint de la Ville de Saint-Ouen

**Sophie BOUYON**, adjointe au chef du pôle de l'animation territoriale, Direction départementale de la Cohésion Sociale, Seine-Saint-Denis, représentant le Préfet délégué à l'égalité des chances

**Lucie CHEVALLEY**, chargée de mission aide aux victimes, accès au droit et prévention de la délinquance, correspondante Ville-Justice, Ville d'Aubervilliers

**Karine GONNET**, magistrat de liaison et **Le colonel BITOUZET**, attaché de sécurité intérieure, tous deux en poste à l'ambassade de France à Ottawa.

**Samira GUERROUJ**, maire-adjoint chargée de la sécurité, Ville de Clichy-sous-Bois

**Sonia IMLOUL**, Présidente Association Le Respect 93

**Anne KOSTOMAROFF**, Procureure adjointe de la République au TGI de Bobigny

**Xavier LEMOINE**, Maire de Montfermeil

**Sylvie MOISSON**, Procureur de la République au TGI de Bobigny

**Alexandre NGANG**, responsable de service Vie sociale et citoyenneté, Direction de la jeunesse, Ville de Saint-Denis

**Jean-Loup OGE**, conseiller municipal, médiateur de la ville, Ville d'Aubervilliers

**Brigitte RAYNAUD**, Secrétaire générale du Conseil national des Villes

**En attente :**

**Conseil général de la Seine-Saint-Denis**

**Inspection académique** (en attente)

**Directeurs d'Établissements scolaires du département de la Seine-Saint-Denis**

**Représentants des ministères :**

- de la justice : Arnaud Le Brisouhal, secrétariat général
- de l'intérieur : Direction internationale de la police
- de la ville : Acisé...
- de l'égalité de territoires
- de l'éducation nationale
- .....

**Entreprises et fondations**

**Autres...**



## Annexe 8

### Présentation générale du Canada en 2013

#### Un grand territoire pour accueillir une population qui grandit :

- Le deuxième plus grand pays après la Fédération de Russie (9 984 670 km<sup>2</sup>);
- 35 millions d'habitants;
- Entre 2006 et 2011, la croissance démographique du Canada était la plus élevée parmi les pays du G8, tout comme au cours de la période intercensitaire précédente (2001 à 2006).

#### Un régime fédéral:

- Le Canada compte dix provinces et trois territoires; chacun possède sa propre capitale (dont le nom figure entre parenthèses) : Alberta (Edmonton); Colombie-Britannique (Victoria); Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown); Manitoba (Winnipeg); Nouveau-Brunswick (Frédéricton); Nouvelle-Écosse (Halifax); Ontario (Toronto); Québec (Québec); Saskatchewan (Regina); Terre-Neuve (St. John's); Nunavut (Iqaluit); Territoires du Nord-Ouest (Yellowknife) et Yukon (Whitehorse).
- La Constitution définit les juridictions exclusives et partagées des divers niveaux de pouvoir. Entre autres sujets relevant uniquement du parlement fédéral, mentionnons la défense nationale, les affaires étrangères, la monnaie et le système bancaire, le droit pénal. Entre autres sujets relevant exclusivement des parlements provinciaux : l'éducation, les municipalités, les ressources naturelles. Plusieurs sujets chevauchent les juridictions. Ainsi même si le droit criminel et la procédure en matière criminelle est un champ de compétence exclusivement fédéral, l'administration de la justice, y compris en matière criminelle, est de compétence provinciale exclusive. L'environnement et la santé sont également des dossiers relevant chacun, dans des limites bien définies, des deux ordres de gouvernement. Depuis 1982, la Constitution s'est enrichie de la Charte canadienne des droits et libertés.
- Le Canada est un des plus décentralisés du monde. La part des gouvernements provinciaux dans la dépense publique va grandissante. La part du fédéral qui s'établissait autour de 40% dans les années 80 et 90 atteint aujourd'hui à peine le tiers. La part prise par les provinces est en hausse et représente plus de la moitié des dépenses. Celle des municipalités est plutôt stable.

#### Un paysage politique complexe:

- Le Canada est une monarchie constitutionnelle dont le régime de gouvernement opère de façon démocratique. Le Parlement du Canada, à Ottawa, comprend la Chambre des communes, dont les membres sont élus, et le Sénat, dont les membres sont nommés. Les élections des députés ont lieu en moyenne tous les quatre ans lors d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour.
- Le gouvernement actuel est dirigé par le Premier ministre Stephen Harper, chef du Parti conservateur. Il forme un gouvernement majoritaire. L'Opposition officielle est représentée par le Nouveau parti démocratique (social-démocrate), dirigé par Monsieur Thomas Mulcair. Le Parti libéral du Canada (centre) est également représenté au Parlement, dirigé par Monsieur Justin Trudeau.
- Certaines provinces, parmi les plus importantes, l'Ontario et la Colombie-britannique, sont dirigées par le Parti libéral; d'autres, comme l'Alberta par le Parti conservateur ou le Manitoba par le Nouveau parti démocratique... et le Québec, par un gouvernement souverainiste, minoritaire, formé par le Parti québécois.
- A noter que 6 des premiers ministres des 10 provinces et 3 territoires sont des femmes. Une première dans l'histoire du pays.

**Un pays sculpté par ses peuples fondateurs, les nations amérindiennes et inuit, les francophones et les anglophones :**

- 59% des Canadiens sont de langue maternelle anglaise; 23% de langue maternelle française;
- Le Canada est connu pour son bilinguisme institutionnel. Le maintien du fait français dans un continent très majoritairement anglophone marque des gains : pour la première fois dans l'histoire du pays, la majorité des premiers ministres provinciaux sont bilingues. Les écoles francophones du pays sont remplies d'élèves. Il y a plus de Canadiens qui parlent français aujourd'hui que jamais auparavant.
- Le fait nordique. Le Canada est le pays aux trois océans : l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique... Le Grand Nord, « The True North, strong and free », dit l'hymne national. Pour répondre en partie aux revendications du peuple Inuit, un troisième territoire a été créé en 1999, le Nunavut.

**Une population multiculturelle :**

- 20% des Canadiens sont nés à l'étranger (Asie, Afrique, Europe);
- 18% d'une autre langue maternelle que l'anglais ou le français;
- 20% sont membres de « minorités visibles ».

**Un Canada dont les indices économiques de base sont bons :**

- Taux de croissance de 1,7% ;
- Taux de chômage de 7,2%.

## Présentation générale des villes de Montréal et Vancouver

### Montréal, aujourd'hui

En date du 1er janvier 2002, l'ensemble des municipalités situées sur l'île de Montréal, totalisant une population de 1 871 774 personnes, 3 695 000 avec l'agglomération, ainsi que plusieurs îles périphériques qui composaient jusqu'à présent la Communauté urbaine de Montréal, furent fusionnées par une loi du gouvernement du Québec pour former la nouvelle ville de Montréal.

Vingt-sept banlieues ont ainsi été intégrées à l'ancienne ville et transformées en arrondissements, contre la volonté de certaines d'entre elles, particulièrement des banlieues anglophones du secteur ouest de l'île.

Montréal est une municipalité de ville régie par une charte indépendante. Son administration municipale est répartie sur 3 niveaux : l'agglomération, la ville et les arrondissements.

La ville de Montréal compte un maire élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour tous les 4 ans. Il incarne le pouvoir exécutif au sein de l'administration municipale de la ville ; il siège au conseil d'agglomération, au conseil municipal et au comité exécutif de Montréal.

Le Conseil municipal de Montréal est l'organe décisionnel principal de la ville. Il est composé de 65 membres : le maire, les 19 maires d'arrondissement et 46 conseillers de ville. Les maires d'arrondissement sont élus au suffrage universel parmi la population de leur arrondissement et les conseillers de ville sont élus au scrutin majoritaire à un tour dans les différents districts électoraux de la ville (chaque arrondissement est divisé entre 0 et 4 districts électoraux).

### Profil de la population

L'immigration est le principal moteur de la croissance démographique montréalaise. Entre 2008 et 2009, l'île de Montréal accueille 40 005 nouveaux immigrants internationaux. Pour la même période, l'accroissement naturel amène 8 235 nouveaux montréalais<sup>99</sup>.

La population de la ville est relativement jeune : en 2006, selon Statistique Canada, le pourcentage d'habitants âgés de moins de 35 ans est de 44 %100, soit 2 points de plus que la moyenne québécoise, qui est de 41,8 %100. L'âge médian y est de 38,8 ans100, soit un peu moins que la moyenne provinciale (41 ans).

Les quatre groupes ethniques en importance sur l'île de Montréal étaient, en 2001, les Canadiens (population établie au Canada depuis plusieurs générations) à 55,7 % (1 885 085), les Français à 26,6 % (900 485), les Italiens à 6,6 % (224 460) et les Irlandais à 4,7 % (161 235)<sup>104</sup>.

Dans la ville de Montréal, toujours en 2001, les descendants de francophones ou anglophones canadiens d'identité ancestrale française et britannique étaient majoritaires. Ceux identifiés en tant que Canadiens d'identité dite ancestrale, selon la loi sur les langues officielles du Canada, sont en effet majoritairement de descendance française, irlandaise, anglaise et écossaise, ou leurs familles ayant élu domicile sur le territoire depuis plusieurs générations.

En 2011, les principales minorités visibles étaient, en ordre d'importance, les Afros-Canadiens qui comptaient pour 8.4% de la population totale et les Arabes pour 5.9%.

Selon les données de Statistique Canada en 2011, Montréal est une ville majoritairement catholique; 53 % de la population adhère à cette religion. Les montréalais sans appartenance religieuse sont le second groupe en importance, ils représentent 18 % de la population. Les deux autres groupes importants, les musulmans et les chrétiens orthodoxes représentent respectivement 10 % et 4% de la population de la ville. On y compte également d'importantes communautés protestantes.

Presque absent avant la seconde moitié du XXe siècle, l'islam a connu une forte progression au Québec depuis l'élimination de la discrimination raciale dans les politiques d'immigration canadiennes en 1962. On compte aujourd'hui plus de pratiquants musulmans que de pratiquants

catholiques à Montréal. Entre 2001 et 2011, la population musulmane a presque doublé dans la ville, passant de 81 000 croyants à 155 000 en l'espace de 10 ans. Cette tendance est principalement due à l'immigration en provenance des pays musulmans, principalement de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et du Liban. Il n'y a pas de domination d'un groupe ethnique musulman particulier à Montréal ; 70 % des musulmans de Montréal sont sunnites et 30 % sont chiites. On compte un peu plus d'une cinquantaine de lieux de cultes musulmans dans la grande région de Montréal.

## **Vancouver**

Vancouver est la métropole économique et culturelle de la province de la Colombie-Britannique, dont la capitale politique et administrative est la ville de Victoria.

Vancouver intra-muro s'est la 8<sup>e</sup> plus importante ville du Canada avec une population de quelque 604, 000 habitants. Sa région métropolitaine regroupe toutefois quelque 2,3 millions d'habitants et en fait la 3<sup>e</sup> en importance du Canada. C'est une des villes les plus diverses et multiculturelles du pays : 52% de ses habitants ont une langue maternelle autre qu'une des deux langues officielles du pays, l'anglais et le français.

Vancouver est la ville la plus densément peuplée du Canada. Des efforts constants y sont faits pour combattre l'étalement urbain. On y retrouve un grand nombre de tours résidentielles mais également des zones à vocation multiple résidentielle et commerciale. Des efforts constants sont fait pour aménager des espaces verts, des services, des logements sociaux, des parcs, des pistes cyclables.

## **Économie**

Vancouver est un des plus importants centres industriels du pays. Son port est un des plus diversifiés du Canada. Plus de 75 milliards de dollars de biens commerciaux, provenant de 130 pays y transitent chaque année générant des retombées annuelles de 22 milliards. La ville abrite aussi de nombreux sièges sociaux d'entreprises forestières et minières. Elle est également devenue un centre important de développement de logiciels, de biotechnologie, d'activités aérospatiales, sans parler d'une bouillonnante activité cinématographique. Son taux de chômage est de 6,5%, légèrement plus bas que la moyenne nationale.

## **Vancouver, « ville verte »**

En juillet 2011, la Ville de Vancouver a adopté un plan d'action avec comme objectif de devenir la « ville la plus verte » du monde d'ici 2020. Entre autres mesures, notons que tous les bâtiments qui seront érigés dans la métropole à partir de 2020 devront être conçus de façon à avoir une empreinte de carbone nulle. Réduire la consommation d'énergie des bâtiments déjà construits et diminuer de 20 % les GES qu'ils émettent figurent aussi parmi les cibles que s'est fixées la métropole. Du côté du transport, Vancouver veut qu'en 2020 plus de la moitié des déplacements sur son territoire s'effectuent à pied, à vélo ou en transport en commun. Elle a cessé d'investir dans la construction de nouvelles routes pour concentrer ses efforts sur l'élaboration d'infrastructures favorisant ces moyens de locomotion durables. Elle met en place tout un chantier pour favoriser les circuits commerciaux courts et souhaite développer un plan local d'approvisionnement alimentaire.

En 2010-2011, 14 900 emplois dits verts étaient dénombrés à Vancouver, soit un peu moins de 4 % du total des emplois. Vancouver espère en doubler le nombre d'ici 2020. Pour y arriver, la Ville s'engage à soutenir les grappes d'économie verte et à créer des pôles d'activité reliés aux innovations technologiques, au recyclage et à l'innovation sociale.

## **Enjeux et défis**

Pour autant, Vancouver doit relever bon nombre de défis. L'un de ceux-là est l'accès aux logements. C'est une ville où l'immobilier est un des plus chers au monde selon plusieurs classements internationaux, notamment en raison d'un influx important de capitaux hongkongais.

Le taux de criminalité à Vancouver, à l'image de la plupart des grands centres urbains du pays, est en baisse depuis près de 15 ans. Pour autant, le taux des crimes contre la propriété (cambriolage, vandalisme, etc...) reste un des plus élevés d'Amérique du nord.

On y retrouve également bon nombre de sans-abris, en particulier dans certains quartiers défavorisés de la ville, situés en zone périurbaine. Mentionnons en particulier le Downtown Eastside, un des plus pauvres du Canada, connu pour ses activités criminelles reliées notamment au trafic des stupéfiants. Une réalité à la hauteur de la tout aussi importante mobilisation ces dernières années des autorités municipales et policières en lien avec de très nombreuses associations et groupes de citoyens.



## Annexe 10 Programme de la mission

### Samedi 28 septembre VANCOUVER

13h30 Vol AC 871 Paris CDG A2-Montréal PET

14h50-17h55 Période de transit à l'aéroport de Mtl

17h55-20h31 Vol AC 105 Mtl PET-Vancouver Int'l

21h00 Installation à :  
Hotel Coast Plaza Hotel and Suite  
1763 Comox Street Vancouver V6G 1P6

### Dimanche 29 septembre VANCOUVER

#### Visite guidée de la ville de Vancouver

### Lundi 30 septembre VANCOUVER

08h30 Déplacement vers le quartier DowntonEastside Woodward's bldg,  
111 West Hastings

09h00-10h30 **Thème : Les partenariats mis en place à Vancouver entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les entreprises pour affronter les problèmes économiques, sociaux, de santé et de sécurité dans les quartiers défavorisés**

Atrium  
5A W room

Présentation du « Vancouver Agreement » et de la stratégie en matière de drogues dans un des quartiers les plus défavorisés de la ville

10h30-10h45 Pause

10h45-12h00 **Thème : Les programmes (et partenariats avec, notamment, la Justice) mis en place à Vancouver en matière d'aide à la jeunesse en difficulté et à leurs familles et d'aide aux sans abris**

Présentation de la Vancouver « Housing and Homeless Strategy » et du « Youth and Family Justice Committee »

12h00-13h00 Déjeuner au restaurant Save On Meat

13h00	Déplacement vers Lord Strathcona School 594 East Pender Street, Vancouver
13h30-15h00	<b>Thème : Les partenariats entre l'école et le milieu en direction des jeunes en difficulté</b>  Présentation des initiatives prises par le Vancouver School Board et visite d'une école
15h00	Déplacement vers le Collingwood Neighbourhood House 5288 Joyce St Vancouver
15h30-17h00	<b>Thème : Action d'un centre communautaire dans un quartier multiculturel/ Relations police-population</b>  Visite du Collingwood Neighbourhood House et d'un centre de police communautaire
<b>Mardi, 1<sup>er</sup> octobre VANCOUVER</b>	
09h00-10h30	<b>Rencontre avec le premier adjoint du maire de Vancouver, le deputy-mayor, Kerry Jang</b>
11h30-12h30	Déjeuner
12h30	Déplacement vers le service de police de Vancouver 3585 Graveley St Vancouver
13h00-16h30	<b>Thème : le fonctionnement du service de police de Vancouver, en particulier ses liens avec le milieu scolaire, rencontre avec le chef de police de Vancouver et président de l'Association des chefs de police du Canada, le constable en chef Jim Chu</b>  Rencontre avec le Vancouver Police Department
<b>Mercredi 2 octobre VANCOUVER</b>	
08h30	Déplacement vers le Vancouver Downtown Community Court 211 Gore Avenue Vancouver
09h00-09h45	<b>Thème : nouvelles approches du système de Justice à l'égard de la délinquance</b>  Rencontre et visite du Vancouver Downtown Community Court (DCC) – Historique du DCC et importance des liens avec la population
09h45-10h30	Observation du DCC en action

10h30-10h50	Pause
10h50-11h30	Le traitement des récidivistes (« chronic offenders ») au DCC
11h30-12h10	Le programme de santé mentale au DCC
12h10-12h30	Le traitement des victimes au DCC
12h30	<b>Rencontre avec la ministre de la Justice de la Colombie-Britannique, Mme Suzanne Anton</b>
13h00-15h00	Réception et déjeuner En l'honneur du 5 <sup>e</sup> anniversaire de la création du DCC
15h30	<b>Rencontre avec le sous-ministre adjoint de la Sécurité publique du Canada, M. Shawn Tupper</b>
<b>Jeudi 3 octobre VANCOUVER-MONTRÉAL</b>	
07h30	<b>Interview avec Radio Canada Vancouver (Brigitte RAYNAUD)</b>
09h00-10h30	<b>Thème : le fonctionnement de la Justice pour les jeunes</b> Visite du tribunal de la Jeunesse
11h00-12h30	<b>Thème : liens Justice-population</b> Visite du Vancouver Justice Access Centre <b>Rencontre avec Shawn TUPPER sous-ministre de la sécurité publique</b>
16h55-00h44	Vol Vancouver-Montréal AC1134
Nuit du jeudi au vendredi	Installation à l'hôtel Queen Elizabeth <b>Adresse :</b> 900 boulevard René Levesque Ouest Montréal, Quebec, Canada H3B 4A5

**Vendredi 4 octobre et samedi 5 octobre MONTREAL**

13h00-17h00 **Thème général : les stratégies mises en place à Montréal en vue d'une gestion harmonieuse des relations avec les diverses communautés religieuses, notamment musulmanes ; relations police-population ; partenariats entre élus/administrations/ong ; gestion des demandes d'accommodements raisonnables**

Rencontres avec :

Madame **Anie Samson**, maire de l'arrondissement St-Michel, Villeray, Parc extension

Monsieur **Marc Charbonneau**, commandant pour le poste de quartier de Saint-Michel. PDQ 30

Monsieur **Fady Daguer**, inspecteur-chef du Service de police de la Ville de Montréal

Madame **Nawal Bekhechi**, attachée politique au cabinet du maire.

Monsieur **Alain Lavoie**, Conseiller en développement social et communautaire

Monsieur **Harry Delva**, médiateur

Ces rencontres seront couplées de visites de terrain et de déplacement dans le quartier vendredi soir et samedi après-midi

**Dimanche 6 octobre**

**MONTREAL-PARIS**

15h00 Interview en duplex avec Radio Canada Télévision (Vancouver) (Brigitte RAYNAUD)

20h55 Vol Montréal PET-Paris AC870

**Lundi 7 octobre**

**PARIS**

09h45 Arrivée à Paris CDG 2A

**Annexe 11**

**Lettre de remerciements de l'honorable Lawrence Cannon,  
Ambassadeur du Canada à Paris**



**The Ambassador / L'Ambassadeur**  
35 avenue Montaigne  
75008 PARIS, FRANCE  
Téléphone : 33 (0)1.44.43.29.00  
Télécopieur : 33 (0)1.44.43.29.84

Paris, le 27 septembre 2013

Madame Brigitte RAYNAUD,  
Secrétaire générale  
Conseil national des Villes

Madame la Secrétaire générale,

L'ambassade du Canada en France se réjouit de votre déplacement au Canada, résultat de la fructueuse collaboration mise en place avec le Conseil national des villes de France. Je tenais personnellement à vous en remercier.

Ce séjour vous amènera à Vancouver du samedi 28 septembre au jeudi 3 octobre et à Montréal du vendredi 4 octobre au dimanche 6 octobre, en compagnie de notre responsable des relations politiques et parlementaires, Marc Berthiaume.

Je serai heureux de vous recevoir à votre retour, avec l'ensemble de la délégation, confiant que s'ouvre ici un nouveau chantier de collaboration entre nos deux pays qui ne peut que répondre aux besoins de nos populations.

Vous souhaitant à nouveau un voyage de travail stimulant et enrichissant, je vous prie d'agréer nos salutations les plus cordiales.

L'Ambassadeur,

L'honorable Lawrence Cannon, c.p.



**Mission 93 à Vancouver et Montréal du 28 septembre au 6 octobre 2013**  
**Jeunesse et prévention**

